



## 220 FEUX ROUGES BRÛLÉS CHAQUE JOUR

Passer au rouge, c'est interdit. Un principe généralement intégré depuis notre plus jeune âge. Pourtant, chaque jour sur les routes belges, près de 220 usagers sont verbalisés pour avoir franchi un feu rouge.

Des infractions qui ne sont pas sans conséquence. Même par inadvertance, brûler un feu rouge, peut en effet se solder par un accident grave en raison des vitesses souvent élevées. Plus de 370 personnes sont ainsi, chaque année, victimes d'une collision liée à ce type d'infraction.

L'AWSR rappelle les enjeux du respect des feux de signalisation et invite chacun à redoubler d'attention pour préserver la sécurité de tous les usagers.

### Plus de 80.000 feux rouges brûlés par an

Chaque année, au moins 80.000 feux rouges sont brûlés en Belgique<sup>1</sup>. La grande majorité (91%) de ces infractions sont commises par des automobilistes. Plus nombreux sur les routes, ils sont également davantage contrôlés, notamment via les radars placés à certains feux de signalisation. Un peu plus de **2.000 cyclistes** et un peu plus de **1.000 piétons** sont également verbalisés chaque année pour avoir franchi un feu rouge.

---

<sup>1</sup> Police moyenne 2021-2023

## Franchir un feu orange n'est pas non plus autorisé

La règle est peut-être moins connue mais un feu à l'orange ne peut pas non plus être franchi, sauf s'il est impossible de s'arrêter en toute sécurité au moment où le feu change de couleur. Accélérer pour « passer juste à temps » n'est donc pas une option.

De même, s'engager dans un carrefour encombré, même si le feu est vert est aussi interdit. Le risque de ne pas pouvoir dégager le carrefour avant que le feu ne passe au rouge est en effet important. En plus de créer des problèmes de circulation, ce comportement augmente le risque d'accidents, en gênant la trajectoire des usagers pour qui le feu est vert et en diminuant leur visibilité.

## Conséquence : 260 accidents par an

Brûler un feu rouge est une infraction aux conséquences potentiellement dramatiques. Ce comportement surprend en effet les usagers pour lesquels le feu est vert, ce qui peut produire des collisions particulièrement violentes. Il s'agit d'ailleurs d'une **infraction du 3<sup>ème</sup> degré** (174 euros).

Chaque année en Belgique, **près de 260 accidents avec victimes** se produisent après le franchissement d'un feu rouge<sup>2</sup>, des collisions qui font chaque année plus de 370 victimes dont 6 tués<sup>3</sup>. Dans 6 accidents sur 10 (62%), le conducteur qui a brûlé le feu est un automobiliste et dans 1 cas sur 6 (14%), il s'agit d'un cycliste.

**40% des victimes figurent parmi les conducteurs qui ont franchi le feu rouge avant l'accident...** Les victimes les plus gravement touchées (décédées ou gravement blessées) se retrouvent principalement parmi les usagers vulnérables : les piétons (33 %), les cyclistes (29 %) et les motocyclistes (21 %).

## En cause : distraction, impatience, alcool...

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce comportement à risque. La distraction joue sans doute un rôle. Un automobiliste ou un cycliste les yeux rivés sur son téléphone est en effet moins attentif à son environnement et peut ne pas remarquer que le feu est passé au rouge.

L'alcool est un autre facteur important. Ainsi, en Wallonie, près d'1 automobiliste sur 5 (18%) ayant franchi un feu rouge avant un accident était sous l'influence de l'alcool.

---

<sup>2</sup> Moyenne 2019-2023

<sup>3</sup> Idem

Le besoin de gagner du temps est certainement également à l'origine d'une partie de ces infractions. En réalité, franchir un feu rouge permet de gagner quelques minutes au plus. Un gain de temps qui semble bien dérisoire au regard des risques encourus.

**Qu'on soit pressé, distrait ou fatigué, le respect des feux de signalisation reste essentiel. C'est le message que l'AWSR relaie activement sur son site internet et ses réseaux sociaux.**

### **Quelques conseils**

#### **Pour les conducteurs :**

- Arrêtez-vous toujours au feu rouge, sauf si vous circulez à vélo ou en trottinette et que des panneaux B22-B23 vous autorisent à franchir le feu rouge pour tourner à droite ou aller tout droit. Même dans ce cas, vous devez céder le passage aux autres usagers. Vous n'avez pas la priorité.
- Lorsque le feu passe à l'orange, veillez à vous arrêter, sauf si vous êtes trop proche du feu pour le faire en toute sécurité.
- Même si le feu est vert, ne vous engagez pas dans un carrefour encombré. Mieux vaut perdre quelques minutes en attendant la prochaine phase de feu vert que de vous retrouver bloqué au milieu du carrefour.
- En voiture, veillez à ne jamais vous arrêter sur une zone avancée pour cyclistes présente devant un feu.

#### **Pour les piétons :**

- Ne traversez que lorsque le feu est vert et restez toujours vigilant. Un véhicule tournant à droite ou à gauche peut avoir le feu vert en même temps que vous.
- En cas de traversée en plusieurs étapes, respectez les feux de chaque zone distincte et si nécessaire, attendez sur l'îlot central.

**Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.**

#### **Contact Presse**

Belinda DEMATTIA

0498/048.361 – 081/821.329

[belinda.demattia@awsr.be](mailto:belinda.demattia@awsr.be)

[www.awsr.be](http://www.awsr.be)